

**Lettre ouverte au Premier Ministre, au Ministre aux Affaires des Femmes, de la Famille, des Enfants et des Personnes Agées, aux Ministres du Travail, de l'intérieur et de l'Education et au Président du Haut conseil indépendant de la communication audiovisuelle (HAICA)**

À la lumière des viols répétés et brutaux à l'encontre des femmes et des enfants en Tunisie et dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation à la violence et au viol contre les femmes et les enfants, nous, organisations de la société civile, avons adressé cette lettre aux autorités officielles tunisiennes exigeant ce qui suit :

- Nous demandons au gouvernement tunisien de traiter sérieusement les viols et nous appelons les autorités concernées à les résoudre en appliquant la loi, en poursuivant les violeurs, en immunisant la société en s'attaquant aux facteurs sociaux, culturels et psychologiques ainsi qu'aux causes qui ont mené à ce phénomène croissant de la violence. Nous demandons également au gouvernement d'allouer un budget, dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2019, aux structures et institutions prévues par la loi no. 58 pour l'année 2017 afin de permettre à ces institutions d'effectuer leur travail et leurs tâches.

- Nous demandons du Ministre de la Justice d'activer l'article no. 227 de la loi no. 58 nouvellement amendé sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes qui criminalise le viol contre les femmes et les enfants et qui impose des pénalités aux perpétuateurs.

- Nous demandons du Ministère des Affaires des Femmes, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, de trouver des mécanismes effectifs de protection des femmes et des enfants, de fournir aux victimes de viol des conseils et un soutien psychologiques, en particulier aux enfants. Nous demandons aussi au Ministère de surveiller les institutions de l'enfance, former et renforcer les capacités de leurs superviseurs et activer dès que possible l'Observatoire national de la violence à l'égard des femmes, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 58 de 2017.

- Nous demandons au ministère de l'Intérieur de s'opposer fermement aux auteurs de viols et de les soumettre aux autorités judiciaires pour qu'elles appliquent les sanctions prévues par la loi à leur encontre.

- Nous demandons du Ministère de l'Education de revoir le système éducatif de façon à consolider ses programmes sur l'égalité des sexes, de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de violations de l'intégrité physique des femmes. Nous demandons également au Ministère de mener des campagnes de sensibilisation contre ces crimes au sein des établissements d'enseignement afin de sensibiliser à la gravité et à l'impact de ce fléau.

- Nous demandons du Haut conseil indépendant de la communication audiovisuelle (HAICA) de limiter la manière peu professionnelle et irresponsable avec laquelle les médias traitent la violence et le viol à l'égard des femmes, des filles et des enfants, considérant que certaines agences de presse violent les droits des victimes et perpétuent une culture de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

**SIGNATAIRES :**

1. L'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement AFTRUD
2. La Ligue tunisienne de défense des droits humains
3. Le forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
4. La coordination nationale indépendante pour la justice transitionnelle
5. Réseau des femmes de l'Union mondiale
6. Ligue des femmes tunisiennes votantes
7. La Coalition tunisienne contre la peine de mort
8. L'Initiative Féministe Euromed
9. Euromed Droits
10. L'Association Hurra
11. L'Union Nationale des Journalistes tunisiens
12. L'Association Yaqatha
13. L'Association Espoir pour la famille et les enfants
14. L'Association Baity
15. L'Association de développement pour la jeunesse et l'enfance
16. L'Association Ticar pour l'égalité citoyenneté
17. L'Association Tala pour la solidarité
18. L'Association tunisienne des femmes démocratiques
19. L'Association Kalam
20. L'Association Génération contre la Marginalisation
21. L'Association du développement durable et de la coopération internationale
22. L'Association pour le soutien des initiatives du secteur agricole
23. L'Association tunisienne pour les droits et les libertés
24. L'Association de la victoire des femmes rurales
25. L'Association tunisienne des sages-femmes
26. L'Association El Karama
27. L'Association des femmes pour le développement et l'égalité
28. TEDAR le centre multidisciplinaire de soutien des femmes
29. L'Association tunisienne pour l'action et la balance sociales
30. L'Association des voies des femmes